Avis public

Montréal

Séance publique du Conseil du patrimoine de Montréal
Citation à titre de monuments historiques de la maison Jacques Richer dit Louveteau et de la maison Thomas Brunet
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

À son assemblée du 25 février 2008, le conseil de la Ville a donné un avis de motion relatif aux projets de règlements suivants :

1. Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Jacques Richer dit Louveteau, située au 163, chemin du Cap-Saint-Jacques
2. Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Thomas Brunet, située au 187, chemin du Cap-Saint-Jacques

La citation d'un monument historique fait partie des pouvoirs que la Loi sur les biens culturels (L.R.Q. c. B-4) accorde aux municipalités pour leur permettre de reconnaître et d'assurer la conservation de leur patrimoine.

Le Conseil du patrimoine de Montréal tiendra une séance consacrée à l'audition des représentations des personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets :

Le lundi 31 mars 2008, à 19 h
Parc-nature du Cap-Saint-Jacques
Chalet d'accueil
20099, boulevard Gouin Ouest
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

La documentation relative aux projets est disponible aux endroits suivants :

- Direction du greffe de la Ville de Montréal : 275, rue Notre-Dame Est, R-134
- Bureau d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro : 13665, boulevard de Pierrefonds
- Sur le site Internet du Conseil du patrimoine de Montréal : ville.montreal.qc.ca/cpm

Afin de faciliter la planification de cette séance publique, les personnes et organismes intéressés à s'exprimer sur les projets sont invités à faire connaître à l'avance leur intention d'y participer, en s'inscrivant auprès du Conseil du patrimoine de Montréal.

Renseignements : Conseil du patrimoine de Montréal 514 872-4055

Montréal, le 17 mars 2008

Le greffier par intérim de la Ville,
Me Yves Saindon